

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

**M. Knowles:** Madame le Président, j'invoque le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. J'aimerais que l'on nous précise ce qui se passera mercredi. J'ai accueilli favorablement la suggestion du chef de l'opposition (M. Clark), mais un doute subsiste dans mon esprit. Est-il maintenant établi que le bill concernant les anciens combattants sera présenté mercredi à condition que l'on convienne de lui faire franchir toutes les étapes, que le jour de l'opposition soit cédé ou non à cette fin?

[Français]

**M. Pinard:** On ne peut rien cacher à l'honorable député.

[Traduction]

**Des voix:** Nous n'avons pas entendu.

**M. Pinard:** J'ai répondu «oui» à la question du député.

**M. Knowles:** Je vous remercie.

\* \* \*

### QUESTION DE PRIVILÈGE

M. ROBINSON (BURNABY)—L'OBTENTION DE LA PAROLE PAR LES MINISTÉRIELS PENDANT LA PÉRIODE DES QUESTIONS

**M. Svend J. Robinson (Burnaby):** Madame le Président, je soulève la question de privilège dont je vous ai donné préavis à la fin de la période des questions. Comme certains d'entre vous l'auront remarqué, un certain nombre de députés de notre parti ont quitté prématurément la Chambre, juste avant la fin de la période des questions. S'ils ont agi ainsi et si je soulève la présente question de privilège, c'est dans le but de traduire une préoccupation croissante depuis quelque temps au sujet du déroulement de la période des questions et du fait que la Présidence accorde la parole aux ministériels.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Robinson (Burnaby):** Si cela porte atteinte aux privilèges de tous les députés de la Chambre, et en particulier des députés de l'opposition, c'est que... Pourriez-vous ordonner aux chahuteurs de l'autre côté de se taire, madame le Président? Aujourd'hui, la présidence a accordé la parole à trois députés ministériels sur des questions qui, essentiellement...

**Des voix:** Bravo!

**M. Robinson (Burnaby):**... ont permis aux ministres de la Couronne de faire des déclarations. Sauf votre respect, je fais remarquer que cela constitue un abus des mécanismes parlementaires et atteinte aux privilèges des députés. Bien souvent, en effet, la période des questions est la seule occasion que nous, membres de l'opposition, avons pour questionner les ministres du cabinet. Vous ne serez pas sans savoir, madame le Président, que vous avez accordé bien plus de questions aux ministériels que votre prédécesseur.

*Privilège—M. S. Robinson*

J'ai également constaté que vous aviez tendance, madame le Président, à permettre aux ministériels de poser une question à la fin de la période des questions puis de les autoriser à poser deux ou trois questions supplémentaires. Or, la période des questions est la seule occasion que nous avons pour interroger les ministres et, sauf votre respect, il convient de changer cette habitude pour que nous puissions accomplir notre devoir de députés, servir nos électeurs, et pour que nous puissions en particulier en tant que députés de l'opposition poser aux ministres de la Couronne, les questions qu'il y a lieu de leur poser.

En conclusion, je voudrais dire que les ministériels commettent un abus en s'arrangeant pour poser une question toute préparée à un ministre du cabinet qui peut ainsi soit lire sa réponse ou faire une déclaration.

Ainsi, j'espère, madame le Président, que vous examinerez les antécédents de votre prédécesseur. J'espère, sauf votre respect, que vous tiendrez compte, plus que vous ne l'avez fait par le passé, de l'importance capitale que la période des questions revêt pour les députés de l'opposition et que vous reconnaîtrez que les ministériels ont bien plus d'autres occasions dans leur caucus ou ailleurs de soulever ces questions et que pour leur part, les ministres de la Couronne ont bien d'autres occasions de faire ce genre de déclarations sans pour autant se faire poser des questions toutes préparées.

**M. D. M. Collette (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Madame le Président, je n'avais pas l'intention de prendre part au débat, car je sais pertinemment que vous êtes en mesure de vous défendre vous-même, mais le député de Burnaby (M. Robinson) a prêté des intentions aux ministériels. J'aimerais donc lui rappeler que les députés libéraux ont les mêmes droits à la Chambre que leurs collègues.

**Des voix:** Bravo!

**M. Collette:** Je n'ai pas aimé le ton du député de Burnaby. Je siégeais à la Chambre durant la trentième législature, et j'ai remarqué que l'Orateur d'alors, M. Jerome, modifiait de jour en jour le nombre de députés de chaque parti auxquels il accordait la parole, comme vous le faites d'ailleurs, madame le Président. Je me rappelle qu'un jour, il y a quelques années de cela, six ministériels ont pu prendre la parole le même jour. Personne n'avait soulevé d'objection. J'ai jeté un coup d'œil circulaire et j'ai vu un certain nombre de ministériels qui voulaient poser des questions; pourtant, seuls un ou deux d'entre eux peuvent le faire. Nous ne nous en plaignons pas, c'est ainsi que le hasard en a décidé. Si le député affirme que les ministériels se font complices des ministres, c'est manifestement qu'il n'écoute pas les questions. En effet, nous interrogeons parfois les ministres sans ménagement aucun, et ils nous répondent de même.